

N° 2024_018

FINANCES – Budget Annexe Eau potable – Affectation du résultat 2023 - Approbation et autorisation de signer

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le vendredi 22 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie le lundi 8 avril 2024 à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUILLERIER, Isabelle BRIARD, Sylvie CLERC, Éric DODET, Raymond DOUARE, Pascal FOULON, Jean-Luc FOURNIER, Sébastien GALERON, Joël GIRARD, Bruno GUITTARD, Valérie LABOUACHRA, Serge LEBRUN, Carl LEQUERTIER, Florence MARQUES DA SILVA, Jean-Marc MASSE, Dominique RENAULT.

En exercice : 21
Présents : 16
Votants : 19

Excusés :

Christine ADRIAN, Daniel BOCQUET, Christiane BRESSION, Charline MARTINEAU, Marie-Françoise QUERE.

Pouvoirs :

Daniel BOCQUET Joël GIRARD
Christiane BRESSION Pascal FOULON
Charline MARTINEAU Bruno GUITTARD

Secrétaire de séance : Valérie LABOUACHRA

Vu le compte de gestion 2023 et le compte administratif 2023 du budget annexe eau potable ;

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal ;

D'AFFECTER les résultats de clôture 2023 du budget annexe eau potable comme suit :

EXPLOITATION	98 490,02€
INVESTISSEMENT	23 938,98€

Il sera imputé au compte 1068 – « excédent de fonctionnement capitalisé » un montant de 89 990,02 €.

Le solde de l'excédent d'investissement cumulé d'un montant de 23 938,98€ sera imputé au compte 001 – « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Le solde de l'excédent d'exploitation cumulé d'un montant de 8 500,00 € sera lui imputé au compte 002 – « résultat d'exploitation à reporter ».


D'ACCEPTER les reports susmentionnés dans le budget annexe eau potable 2024.



ADOPTÉE À L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le **10 AVR. 2024**

Le Maire,



Frédéric CUILLERIER

Certifié exécutoire

Compte-tenu de la transmission en Préfecture le **10 AVR. 2024**

Et de l'affichage le **10 AVR. 2024**

Le secrétaire de séance, Valérie LABOUACHRA